

**ARRÊTÉ DEP-2026-237 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE SIGNALÉTIQUE
ET DÉCORS GRAPHIQUES**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 27 février 2017 portant création du certificat d'aptitude professionnelle signalétique et décors graphiques ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2026-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle signalétique et décors graphiques pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Hélène DAVERGNE, professionnelle

Vice-président :

Monsieur Laurent TEILLARD, enseignant

Enseignants :

Madame Claire SQUARCIONI

Monsieur Sylvain LABOIS

Professionnelles :

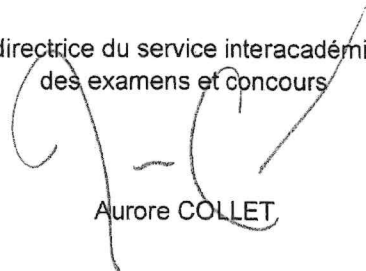
Madame Aurélie CHAINTREAU

Madame Laëtitia LECAUDE

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET